

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE LA PERSONNE MORALE

Ce document constitue l'annexe 1 de l'instruction AMF n° 2013-21

Ce formulaire, qui concerne les personnes morales mentionnées à l'article L. 214-24 III 3° du code monétaire et financier, doit être transmis à l'AMF par mail à l'adresse suivante : gjo@amf-france.org

1. Identification de la personne morale

Il s'agit d'un FIA autogéré : Oui Non

Dénomination :

Forme juridique :

Lieu du siège social :

Numéro RCS (s'il existe) :

2. Contact (représentant légal ou personne spécifiquement habilitée)

Nom du correspondant :

Fonction :

Numéro de téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Adresse postale de la
société en charge du
dossier :

Complément d'adresse :

Code Postal :

Ville :

Formulaire d'enregistrement de la personne morale
Annexe 1 de l'instruction AMF 2013-21

3. Informations sur les FIA gérés au sens de l'article L. 214-24 III 3° du Code monétaire et financier

L'ensemble des porteurs de parts ou actionnaires des FIA référencés ci-dessous sont des investisseurs professionnels ⁽¹⁾ : Oui

Dénomination du FIA	Forme juridique du FIA (SAS, SA, etc ...)	Nationalité du FIA	Valeur total des actifs gérés pour chaque FIA ² (en chiffres)

(1) Ces investisseurs professionnels peuvent être :
- Des clients professionnels répondant aux critères de l'article D.533-11 du code monétaire et financiers ; et
- Des clients professionnels sur option.

Formulaire d'enregistrement de la personne morale
Annexe 1 de l'instruction AMF 2013-21

Dénomination du FIA	Forme juridique du FIA (SAS, SA, etc ...)	Nationalité du FIA	Valeur total des actifs gérés pour chaque FIA ² (en chiffres)
Valeur totale des actifs gérés			

⁽²⁾ La valeur totale des actifs gérés pour chaque FIA est calculée conformément à la procédure prévue à l'article 2 du règlement délégué (UE) n° 231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.